

Délibération
N° 2019-071

extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION «PER ELLI»

Date de la convocation : 13/12/2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le dix sept décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. MICALEFF Joël, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 19	Absents : 3	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif le Conseil dans sa délibération du 12 avril 2019, a voté une somme de 6000 euros en subventions non affectées, pour les associations (somme portée à 9000 euros par la décision modificative n°2 votée le 28 octobre 2019).

Le Maire soumet au Conseil un courrier d'une association « PER ELLI » qui a pour objet la protection animale.

Face à la prolifération des chats sur la commune cette association intervient déjà pour les stérilisations, des soins et adoptions des animaux errants.

L'association sollicite une subvention de la commune afin de mener à bien ses projets.

Je vous propose de voter une somme de 500 euros à l'association « PER ELLI ».

Le Conseil Municipal,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Après avoir pris connaissance du courrier de l'association « PER ELLI ».

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de participer au projet d'une association de protection animale sur la commune.

DÉCIDE d'octroyer une subvention de 500 euros à l'association « PER ELLI ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20191217-0632019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019